Paroisse de Plœmeur

9, rue de Kervam
56270 Ploemeur
Tél : 02 97 86 32 62

Site de la paroisse : paroisses-ploemeur-larmorplage.fr

Église Saint-Pierre-aux-liens
Cécile Fourgassié
0674377766
cecilefourgassie@yahoo.fr

Amis de la chapelle Notre- Dame de la Garde (Lomener) Michel Delatouche : 02 97 86 24 00 o-chelade@club-internet.fr

Amis de la chapelle Sainte-Anne
Désiré Le Thiec 06 30 07 08 80
Desire.lethiec@orange.fr

Amis de la chapelle Saint Maudé
Jean-Paul Le Mélédo 02 97 83 41 50 jpgmeledo@gmail.com

Amis de la chapelle Saint Tual
Philippe Braguier : 02 97 86 08 76
Amis.chapelle.saint-tual@sfr.fr

Diwallerien Chapel Sant- Leonard
Jean-Yves Radigois : 06 84 36 01 16 diwallerien_st.leonard@orange.fr

Mignoned Chapel Sant Jude
Plañvour Michèle Vigneron : 06 17 98 64 25 mimigolf56@gmail.com

Autorisation d'une manifestation culturelle (concerts, expositions, etc.) dans les chapelles et l'église [1]

De tout temps, les chapelles sont des lieux spirituels, de vie sociale, d'histoire et de culture. Leurs intérêts pour les contemporains, habitants et touristes, en font des lieux privilégiés de manifestations culturelles.

L'État (loi du 2 janvier 1907) confie à l'affectataire de la paroisse (curé ou recteur) l'usage exclusif des églises, chapelles, parvis et enclos (voir la rubrique n° 6 : respect du caractère spécifique du lieu). Dès lors, chaque organisateur doit solliciter préalablement son autorisation pour l'utilisation de ces lieux. Cette autorisation est instruite par un représentant du comité de la chapelle sollicitée, désigné par et sous l'autorité de l'affectataire. Ce formulaire s'appuie sur la loi et les « Directives d'application dans le Diocèse de Vannes des « orientations pour l'église de France », concernant les manifestations culturelles » dans ces lieux (2007) [2]

1 - L'organisateur et la manifestation :

Nom : _____

Adresse de l'organisateur : _____

_____

Nom du responsable ou du contact :

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____ Courriel : _____

sollicite l'autorisation de Monsieur le Curé-doyen de Plœmeur, représenté par : *nom du président(e) et de la chapelle*

_____pour (un concert /une exposition…) _____

Le :_____ partir de :_____durée :_____

1 / En termes de concert, une part significative de musique et/ou de chants sacrés est demandée.

2 /Ce document peut être fourni sur demande.

Nature de la manifestation :

1 Concert : ❒ 2 Exposition de peintures : ❒ 3 Exposition de sculpture : ❒

4 Vidéo : ❒ 5 Conférence : ❒ 6 Autres : ❒

Selon la nature de la manifestation, liste des œuvres jouées et textes chantés (traduction pour les textes autres que français) ou liste des œuvres exposées et leur présentation, ou la thématique des présentations (ajouter des feuillets si nécessaire) : _____

_____

_____

Dates et heures de répétition et d'installation souhaitées : _____

Elle se fera en présence d'un représentant de l'association _____

Pour l'église et Notre-Dame de la garde, utilisation de l'orgue : _____

Autres demandes particulières : _____

2 - Mode de participation (entrée libre ou tarif 15€ max) : _____

_____

Si besoin, la déclaration à la SACEM ou la SACED sont pris en charge par : _____

3 - Remboursement des frais et caution :

❒ Pour assurer les frais de fonctionnement de la chapelle ou de l'église, il est demandé une participation aux frais sous la forme d'un pourcentage sur recette au taux de 10% mini ____

❒ Pour participer à l'entretien et la valorisation du monument, un don libre serait apprécié.

❒ Une caution d'un montant de : _____ sera déposée. Elle sera rendue après l'état des lieux.

4 - Assurance :

L'organisateur est tenu à une couverture par un contrat d'assurance pour la manifestation qu'il prévoit (RC de l'organisateur, garantie des biens confiés, remboursement des dégradations éventuelles). L'organisateur remettra une attestation officielle de son assureur et quittance avant l'acceptation de sa demande :

_____

5 - Sécurité :

L'organisateur tiendra compte des règles de sécurité rappelées par le représentant du comité _____, **dont la non-fermeture des issues de secours**, la protection des œuvres d'art propres à la chapelle, l'utilisation électrique, etc.

6 - Respect du caractère spécifique du lieu :

Lors d'un état des lieux, le représentant du comité de chapelle_____ précisera à l'organisateur les consignes afin de s'assurer que les croyants et le caractère religieux du lieu soient respectés : dignité, interdiction de fumer, non-utilisation du chœur, non-masquage et non-déplacement des statues, **ne rien déposer sur l'autel et ne pas le déplacer.**

7 - Remise en état du lieu :

La remise en état du lieu après la manifestation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur se fera dès la fin de la manifestation sauf accord contraire.

8 - Acceptation ou refus de la demande :

L'autorisation sera acceptée après réception de la totalité du dossier.

❒ Avis favorable ❒ Avis défavorable :

Remarques : _____

_____

Date et signature :

L'organisateur **Le représentant du comité, désigné par l'affectataire**

(Nom et prénom du signataire)